



Lycée Polyvalent Théodore DECK  
5 rue des Chanoines  
68500 GUEBWILLER

Vie Scolaire : 03.89.74.99.76  
CPE Internat de Réussite : 06.30.17.77.38

## PRINCIPES GÉNÉRAUX de l'INTERNAT

L'internat du lycée Deck est un espace de vie et d'accueil où les élèves doivent pouvoir trouver individuellement et collectivement des conditions de vie qui favorisent leur réussite et qui leur permet d'acquérir le sens de la vie en collectivité.

### CADRE ADMINISTRATIF :

L'hébergement à l'internat est un service rendu aux familles par le lycée.

- Les internes peuvent être scolarisés au Lycée T. Deck ou au Lycée A.Kastler ou au collège Mathias Grünwald, **ils sont recrutés sur dossier.**
- statuts : collégien(ne)s, lycéen(ne)s, étudiant(e)s. Ces spécificités impliquent des modes différents de fonctionnement, d'encadrement à l'internat.

La discipline générale de l'internat relève des dispositions du Règlement Intérieur du **lycée Deck ou de chaque établissement de scolarisation pour l'élève concerné.** *En cas de mesures disciplinaires éventuelles, l'établissement de scolarisation est décideur, après concertation avec l'équipe de l'internat et avec la Direction du Lycée Deck.*

Le présent règlement intérieur est approuvé par le Conseil d'Administration des établissements. Il est une annexe du Règlement intérieur de l'établissement dont les dispositions s'appliquent également à l'internat.

### CADRE GÉNÉRAL de VIE :

L'internat offre un cadre bienveillant pour tous. Il nécessite le respect réciproque de tous les membres de la communauté (élèves, familles, A.E.D. d'internat, C.P.E., enseignants, agents, personnels d'intendance et de direction), des biens et locaux.

Ce respect est la condition sine qua non de la vie à l'internat afin de privilégier le travail scolaire, l'épanouissement individuel et collectif, et l'apprentissage de la citoyenneté.

Par conséquent, l'internat s'inscrit dans une démarche éducative et pédagogique qui requiert **obligatoirement** l'acceptation de son mode de fonctionnement et de ces principes généraux par l'interne et par sa famille.

Ces principes reposent sur 3 axes :

- I. Respecter les lieux de vie, autrui et soi-même
- II. Favoriser la réussite et l'épanouissement de chacun
- III. Privilégier la coopération et l'ouverture culturelle

### **I. Respecter les lieux de vie, autrui et soi-même**

#### **RESPECT DES LIEUX DE VIE :**

La vie quotidienne requiert de respecter les locaux (communs, individuels) mis à disposition pour les utilisateurs. Ceci englobe les chambres, les salles communes, les salles de classe, le restaurant scolaire et tout autre bien mobilier et lieu utilisés. Les internes sont responsabilisés quant à la propreté de leurs lieux de vie, notamment le restaurant scolaire.

Des moments de repos et de loisirs sont proposés aux internes. A cette fin, deux salles de détente sont prévues. Elles donnent accès à des postes informatiques, à un baby-foot, à des jeux de société, une télévision et du matériel sportif. Afin de développer l'autonomie et la responsabilité chez les internes, ces accès sont en semi-autonomie selon des horaires et des modalités qui auront été fixé au préalable.

Les lieux de vie à l'internat sont soumis à des règles d'hygiène et de sécurité.

Il est strictement interdit de :

- de manipuler extincteurs, détecteurs de fumée et autres matériels de sécurité
- d'apporter et d'utiliser des objets dangereux (couteau, cutter, bougies,...) **ou interdits par les règlements intérieurs**
- de consommer du tabac (ou cigarette électronique) dans les locaux, dans les chambres. Les internes majeurs ont la possibilité de faire des pauses « tabac » dans l'espace dédié avec l'accord des encadrants.
- d'introduire et/ou de consommer de l'alcool et/ou des produits illicites, **ou interdits par les règlements intérieurs**
  - ➔ En cas d'état d'ébriété et/ou état de consommation de produits illicites ou non autorisés, constatés, la famille sera tenue de venir chercher l'élève concerné. Une mesure disciplinaire pourra être prononcée.

L'interne qui constate une détérioration, même si elle ne concerne pas son espace personnel, est prié d'en informer le maître d'internat.

#### **ABSENCES :**

Toute absence doit être signalée **dans les meilleurs délais par la famille** à l'établissement de scolarisation. Les absences pendant la semaine, sur le temps de l'internat, doivent être également signalées par la famille aux responsables de l'internat (CPE et AED internat) par mail et/ou téléphone. Tout départ ou absence non autorisée peut entraîner l'application de sanctions prévues au règlement intérieur. Il en est de la responsabilité des familles et des élèves.

**CHAMBRES (solo ou duo) :** Les chambres et étages ne sont pas mixtes, cette consigne est impérative.

- Un état des lieux des chambres est réalisé en début et en fin d'année. En cas de dégradation, volontaire ou involontaire, des frais de réparation ou de remplacement seront demandés à l'élève et à sa famille.
- La répartition des chambres est de la responsabilité du CPE et vaut pour l'année scolaire. En cas de volonté de changement de chambre, l'élève fait sa proposition motivée aux encadrants (AED - CPE).
- Pour garantir la sécurité de tous, aucun appareil électrique (bouilloire, télévision...) ne peut être installé dans les chambres.
- Les denrées alimentaires (sauf les friandises emballées), les boissons sucrées, ne peuvent pas être stockées dans les chambres.
- Les médicaments doivent être confiés à l'infirmier accompagnés de l'ordonnance médicale.
- Chaque interne est responsable de la propreté et du rangement quotidien de sa chambre (lit, salle de bain et toilettes compris) et de ses affaires personnelles.

#### **RESPECT d'AUTRUI & RESPECT de SOI-MEME**

Un esprit de tolérance et de laïcité est garant du bien-être collectif à l'internat. Tout acte ou propos violent, injurieux et/ou discriminatoire ne sera toléré et sera susceptible d'être sanctionné.

Les personnels (agents de cuisine, encadrants etc.) doivent être respectés dans leur statut et dans le suivi des consignes données.

**HORAIRES :** l'internat est ouvert du lundi soir au vendredi matin. Les horaires de fonctionnement (réveil, petit déjeuner, dîner et autres activités) doivent être connus et respectés par tous, afin de garantir un fonctionnement optimal des services (restauration, agents d'entretien, intervenants, sorties etc.)

**CIRCULATION :** Chacun a droit au calme et au respect de sa chambre comme lieu de vie personnelle.

Seuls les élèves internes sont autorisés à pénétrer à l'internat. Les déplacements des élèves, sur les heures de temps libre, entre les chambres sont tolérés et soumis à l'approbation des encadrants de l'internat. Le calme **doit être respecté** dans les couloirs et chambres.

Il est strictement interdit de circuler hors des chambres de l'heure du coucher ( 21h30 collégiens / 22h lycéens ) à l'heure du lever (6h30) .

**MALADIE :** si un interne vient à tomber malade dans la semaine, les encadrants seront amenés à informer **la famille, qui devra venir le chercher rapidement** pour éviter toute contagion et **assurer le suivi de l'élève**. En cas de départ de l'interne au courant de la semaine, une décharge de responsabilité doit être signée par la personne en charge de le récupérer.

**SOINS MEDICAUX :** Les internes qui ont besoin d'un traitement médical en informent le service médical de l'internat, avec la feuille de soins. Les élèves ne doivent pas garder leurs médicaments, sauf en cas de PAI. Aucun élève ne doit fournir un médicament à l'un de ses camarades.

**HYGIENE :** Le bien-être personnel passe par une hygiène corporelle quotidienne.

**SOMMEIL :** Les heures de coucher/ extinction des lumières doivent être respectés par tous, pour garantir un sommeil réparateur et bienfaisant. Les élèves ont droit de veiller, dans leurs chambres respectives, pour leur travail scolaire dans le respect du calme et sommeil de l'autre, sous l'autorisation de l'équipe. A partir du coucher, les élèves restent dans leurs chambres.

**REPAS :** chaque interne prend ses repas au restaurant scolaire, dans le calme et la convivialité.

## II. Favoriser la réussite et l'épanouissement

**REUSSITE SCOLAIRE** : Chaque interne doit remplir ses obligations scolaires (faire l'ensemble de ses devoirs en respectant les échéances fixées par les professeurs) et a droit à son autonomie dans le travail scolaire, accompagnée d'une étude dirigée et de soutien scolaire. L'équipe de l'internat veillera à suivre et à conseiller, guider les internes en visant la réussite et le développement des compétences transversales.

Des heures dédiées aux devoirs et au soutien scolaire sont proposées aux élèves.

Chaque interne peut bénéficier d'un accompagnement individuel qui implique le suivi scolaire par l'équipe de l'internat.

La validation des compétences transversales fait également partie de l'axe pédagogique de l'internat. L'équipe de l'internat y veillera, avec l'adhésion des élèves et de leurs familles,

**EPANOUISSEMENT** : Chaque interne, peut, s'il le souhaite, s'inscrire aux activités, projets, culturels, sportifs ou pédagogiques.

L'internat offre la possibilité de découvrir des lieux culturels, des pratiques sportives qui participent à l'épanouissement culturel et social des internes.

## III. Vie commune et apprentissage de la citoyenneté

- Le respect des règles de vie commune à l'internat est la règle de vie: cela s'appuie sur le respect de l'intimité et du travail d'autrui, adulte comme élève.
- Les personnes qui seront amenées à intervenir dans les projets, dans les études du soir ou autre, doivent être respectées comme tout adulte de l'établissement.
- L'équipe encadrante signalera en temps utile aux CPE tout dysfonctionnement ou comportement susceptibles de remettre en cause la bonne marche de l'internat, le travail des élèves ou la confiance qui leur est faite.
- Le programme d'activités et les différents projets sont proposés sur la base du volontariat pour tous les internes.
- Les internes ont des représentants, élus comme délégués qui sont force de proposition et de motivation pour organiser, prévoir des sorties, des activités.

## FONCTIONNEMENT pour les INTERNES COLLEGIENS

ACCUEIL : Les collégien(ne)s sont hébergé(e)s du lundi soir au vendredi matin au lycée Deck. Par conséquent, l'accès à l'internat a lieu du lundi fin de journée au vendredi matin.

*Les valises sont stockées dans un local prévu à cet effet et sont ensuite remontées à l'internat*

- Horaires :

Le lundi matin, l'arrivée des internes se fait directement au collège, par leurs propres moyens, avec leurs valises et les affaires scolaires pour la semaine. En cas d'absence, **les parents s'engagent à prévenir immédiatement le collège.**

- Journée type de l'interne collégien(ne) :

6h 15	Réveil- Toilette- Mise en ordre de la chambre
6h45	Petit déjeuner
7h15	Départ pour le collège
8h- fin de journée	cours
Fin des cours – 18h00	Aide scolaire - soutien
18h	Départ du collège pour l'internat
18h30-19h	Dîner
19h-21h	Aide scolaire ou activité selon programme
21h00	Retour en chambre au calme 21h15 :remise des téléphone portables aux encadrants*
21h30	Coucher

*\*Concernant les téléphones portables et tout autre objet multimédia afin de garantir un sommeil réparateur, les élèves les déposeront aux assistants d'éducation chaque soir avant le coucher. Ils pourront être récupérés le lendemain matin avant 6h40*

• Spécificité du mercredi

12h	Départ du collège pour l'internat
12h30-13h	Déjeuner au Lycée Th. Deck
13h-14h	Suivi devoir et études
14h-18h30	Activités diverses (clubs, sorties, UNSS...)

• Aide scolaire :

Une aide scolaire est proposée à tous les collégiens, en fin de journée de cours, en parallèle des dispositifs mis en place au collège.

• Trajets:

- Entre l'internat et le collège : le départ vers le collège s'effectue à pied chaque matin à 7h15, afin d'arriver au collège aux environs de 7h45. En fin de journée, le retour se fait dans les mêmes conditions.

Durant les trajets, les internes sont tenus de respecter IMPERATIVEMENT le code de la route et les consignes données par les encadrants (par exemple, téléphone, musique, etc.).

## FONCTIONNEMENT pour les INTERNES lycéens et étudiants

ACCUEIL : Les internes lycéen(ne)s et étudiants sont hébergé(e)s du lundi soir au vendredi matin au lycée Deck. Par conséquent, l'accès à l'internat a lieu du lundi fin de journée au vendredi matin.

Les internes peuvent déposer leurs valises le lundi matin et les vendredis matins à la vie scolaire de leurs établissements respectifs et les rapportent avec eux en fin de journée.

6h 30	Réveil- Toilette- Mise en ordre de la chambre
7h00	Petit déjeuner*
7h30	Retour en chambre
8h - fin de journée	cours
17h	Ouverture de l'internat (mercredi = 16h00)
18h	Retour obligatoire à l'internat
18h30-19h	Dîner*
19h-22h	Aide scolaire ou activité selon programme
22h00	Retour en chambre au calme - Coucher

\*La présence lors des repas du matin et du soir n'est pas optionnelle. Les élèves ne seront autorisés à revenir dans le bâtiment de l'internat que si un membre de l'équipe éducative est présent au sein de celui-ci.

### REGIME DE SORTIE :

- Dans la journée de 8h à 18h, les élèves internes bénéficient du régime général de sortie prévue au règlement intérieur de leur établissement de scolarisation.
- Les sorties exceptionnelles (activités hors établissement sportives artistiques ou culturelles soins médicaux) doivent faire l'objet d'une demande écrite des responsables légaux dûment motivée en temps utile (à la rentrée) au Proviseur de l'internat, en précisant clairement les horaires de départ de retour.
- Ces sorties ne seront autorisées que dans la mesure où elles ne gênent le fonctionnement général du service d'internat.
- Les étudiants majeurs ont le droit de demander à sortir le jeudi soir de 19h jusqu'à 21h30, si l'équipe et les parents ont donné leur accord préalable. A cette fin, les parents contactent l'équipe.

### APPROBATION PAR LA FAMILLE ET L'ELEVE DU CADRE DE VIE DE L'INTERNAT :

- Elève Nom : Prénom : Classe.....
- STATUT :
  - Lycéen / Lycéenne
  - Collégien / collégienne
  - Etudiant

- **Établissement :**

Nous attestons avoir pris connaissance des règles de vie et de fonctionnement de l'internat et à le respecter :

- Signature des parents d'élèves :
  
  
- Signature de l'élève :